



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 211 82 11

S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1719585

Annexes

1

Date

21/12/2021

Objet :

Update 2021/61 – Animaux, semences, embryons, œufs à couvrir et ovocytes

FEDERATION RUSSE

Les conditions sous lesquelles les œufs à couvrir et les poussins d'un jour peuvent être exportés vers la Fédération russe ont été modifiées par les autorités russes.

Les conditions suivantes s'appliquent à partir du 17/12/2021.

- Les œufs à couvrir et les poussins d'un jour doivent provenir de provinces belges indemnes d'influenza aviaire hautement pathogène et qui ne sont pas exclues par la Fédération russe.
- Les œufs à couvrir et les poussins d'un jour doivent provenir d'exploitations / établissements repris dans la liste d'exploitations / établissements approuvé(e)s par la Fédération russe ;
- Sur le certificat EX.VTL.C-U.01.01, la phrase suivante doit être ajoutée sous le point 4.1.1 : *"We confirm that the companies listed in the Decree of 17.12.2021 no. FS-KS-7/36817 have disease-free status"*.

(FR : « Nous confirmons que les entreprises listées dans le décret du 17/12/2021 n° FS-KS-7/36817 ont un statut indemne de maladie »).

Cette mention peut être manuscrite ou dactylographiée et doit être signée et cachetée par le vétérinaire qui délivre le certificat.

Les envois qui arrivent en Fédération russe avec un certificat reprenant la mention précédemment requise, seront encore acceptés jusqu'au 29 décembre 2021.

Par ailleurs, la modification suivante est apportée au site internet:

- une nouvelle version de la **liste d'exploitations/établissements approuvés par la Fédération de Russie pour l'exportation d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour** remplace la version précédente (annexe 1).